

M^e Charles-Henri Coppet

« La violence routière est plus marquée en Guadeloupe »

Avocat spécialisé dans l'accompagnement des victimes d'accidents de la route, M^e Charles-Henri Coppet milite aussi aux côtés de l'artiste Jérôme Jean-Charles pour sensibiliser le plus grand nombre à la sécurité routière.

PAR CÉCILIA LARNEY

En comparaison à d'autres territoires notamment en Outre-mer, la violence routière est plus marquée en Guadeloupe ?

Oui, bien sûr. L'accidentalité est moitié moins importante en Martinique, et déjà supérieure à la norme de métropole. En Guadeloupe, il y a une accidentalité supérieure à la métropole en termes de violence des chocs et de gravité des situations pour une petite population telle que la nôtre. Aujourd'hui, en Guadeloupe, les chiffres correspondent à ce qu'était l'accidentalité en France dans les années 1970 avec des pics de mortalité. On a 50 ans de retard et ce n'est pas invisible. Nous n'assistons pas les victimes qu'en Guadeloupe, mais on se rend compte que la conséquence de notre hyper violence, c'est aussi des victimes plus nombreuses, plus lourdes et plus fragilisées.

L'après-accident est votre spécialité avec les victimes et les familles. Quelles sont les conséquences pour les survivants et leurs proches ?

On parle beaucoup des décédés, mais les faits les plus impactants dans la durée concernent les blessés qui sur-

vivent aux accidents de la route. Les conséquences de ces drames routiers vont impacter leur vie, mais aussi celle de leur famille, de leurs proches, de leur entourage professionnel, de la société, parce qu'il s'agit de prises en charge lourdes et coûteuses pour la société.

Des familles qui se retrouvent éclatées, des structures sociales en difficultés... La prise en charge du blessé est vraiment dure et il faut réagir parce que ce sont les valides qui se retrouvent en situation de fragilité.

Les victimes d'accidents vous sollicitent spontanément ?

Globalement, les gens sont informés, puisque j'accompagne des victimes depuis plusieurs années. Mais, c'est vrai que quand les gens sont confrontés à des problèmes, par exemple quand ils doivent sortir du centre de rééducation et qu'ils n'ont pas le matériel, ils posent des questions...

Là, on leur conseille de se faire accompagner par un avocat spécialisé.



“

« En Guadeloupe, nous avons une anomalie sur la voie publique. »

En quoi consiste cet accompagnement ?

Il n'est pas uniquement juridique : il y a un volet médico-social pour les droits, pour le retour à domicile, l'aménagement du domicile, l'accompagnement médico-légal... Les équipes soignantes sont là pour soigner et sauver des vies : nous faisons un accompagnement qui permet à la personne de se réinsérer dans un cycle d'existence tel qu'il était avant l'accident ou tel qu'elle souhaite le continuer. Mais, il arrive aussi que le handicap change la façon d'être et la façon de vivre.

Un travail de longue haleine...

Oui ! Ça se construit dans le temps. La personne doit accepter son handicap. Nous, en tant qu'accompagnants, nous devons imaginer les moyens qui vont être nécessaires à ce qu'elle est capable ou qu'elle veut pouvoir faire compte tenu de son handicap. Par exemple, pour les victimes, atteintes aux membres supérieures, qui ne peuvent pas travailler, porter, langer leur bébé quand elles en ont un..., le tout est de savoir comment mettre en place des aides pour qu'elles puissent y parvenir. D'autres ont subi des amputations : comment leur fournir du matériel pour qu'ils marchent à nouveau. Plus la personne reprend sa vie avec du retard, plus c'est difficile.

Il faut aussi convaincre les différents acteurs, les assurances, les fonds de garantie en leur disant de jouer le jeu pour que la situation ne s'alourdisse pas et que les personnes reprennent le cours de leur vie, voire reprennent une activité. C'est en ce sens qu'il faut faire preuve de pédagogie, vis-à-vis de la victime et de ceux qui doivent la prendre en charge. L'accompagnement ne s'arrête pas à une prise en charge juridique qui ne répondrait pas à toutes les questions. Il y a bien d'autres problématiques qui sont in-



hérentes au handicap pour lesquelles les gens nous font confiance et pour lesquelles nous essayons d'apporter des solutions pour leur permettre de traverser les moments difficiles.

L'absence d'assurance est encore fréquente ?

Oui. En Guadeloupe, quand je parle de violence routière, l'une de ses manifestations, c'est de rouler avec un véhicule qui n'est pas assuré, c'est une forme d'inconscience, pour la victime, mais aussi pour soi.

L'assurance est pourtant obligatoire pour l'achat d'un véhicule...

Certains prennent une assurance temporaire qu'ils ne renouvellent pas. Et, pour les ventes de véhicules d'occasion entre particuliers, il n'y a pas de contrôle. Les situations de non-assurance sont fréquentes en Guadeloupe.

Quand un véhicule non assuré est en cause dans un accident, la victime est indemnisée grâce au fonds de garantie. Mais, là encore, il s'agit de ressources collectives qui sont mises

en œuvre de manière trop importante sur notre territoire à cause de cet irrespect qui consiste à ne pas s'assurer.

Généralement, quelles sont les causes de ces accidents : l'alcool, les stupéfiants, le téléphone au volant... ?

Les toxiques puissants sont très présents, mais aussi l'alcool à plus de 50°, la non-maîtrise du véhicule... Il y a beaucoup d'accidents qui ne sont pas des infractions, mais simplement les conducteurs n'ont pas pu maîtriser le véhicule. Il y a une forme d'inconscience, d'irrespect de la vie en général. C'est important de refuser toute forme de violence, d'indifférence à l'autre sur la route.

Quelle est la tranche d'âges particulièrement impliquée dans ces accidents ?

Les jeunes hommes, entre 18 et 45 ans. Ils ont les comportements les plus à risque, les plus intrépides. On sait aussi que, majoritairement, les accidents ont lieu le week-end, entre le samedi midi et le lundi matin. 60 % des accidents ont lieu à ce moment-là et impliquent des jeunes hommes, malheureusement. C'est un vrai problème de société, un peu comme quelqu'un qui a eu un problème avec l'alcoolisme et décide de prendre de bonnes résolutions. Nous, en Guadeloupe, concernant la violence routière, c'est à nous, collectivement, d'agir pour traiter ce problème de violence faite à la société, à nos compatriotes.

“

« Des prises en charge lourdes et coûteuses pour la société. »



« Les situations de non-assurance sont fréquentes en Guadeloupe. »

●●● **Vous avez pris le parti de l'art pour la sensibilisation du grand public aux côtés de Jérôme Jean-Charles ?**

Oui. J'ai rencontré Jérôme Jean-Charles et d'autres artistes quand j'ai initié, en 2016, *le Projet [57]*, en hommage aux victimes de la route. Nous avons gardé le contact. Puis, j'ai fait appel à lui parce que j'aimais son travail, pour une collaboration permettant d'offrir des installations aux Guadeloupéens pour sensibiliser à la sécurité routière.

Il n'y a pas une action qui va régler le problème : je pense qu'il faut une polyphonie, plusieurs voix pour toucher différemment plusieurs personnes et parvenir à un résultat unique par des canaux différents. Plus on a d'initiatives, de façons de parler, plus on touchera la population parce qu'on ne peut pas savoir à l'avance quel canal sera performant pour toucher un individu. Il faut mélanger les visions pour créer une polyphonie et trouver une solution unique et commune.

Parallèlement aux actions que vous et d'autres menez sur le territoire, les campagnes se multiplient. Avez-vous le sentiment que le message est entendu ?

Il y a des améliorations en fonction des années. Mais, cela ne se traduit pas forcément de manière constante en chiffres. Il n'y a pas de décrois-

sance : le nombre de décès peut varier, mais le nombre de blessés demeure le même. Cela fait des années que je constate malheureusement que le nombre de victimes lourdes ne décroît pas et les besoins de prise en charge sont les mêmes.

J'ai constaté que la volonté de faire savoir aux Guadeloupéens que nous avons un problème de violence routière est rentrée dans les consciences. En Guadeloupe, nous avons une anomalie au niveau de la voie publique, de la circulation. Nous avons des comportements extrêmement violents sur les routes. Avant même de commencer à travailler avec Jérôme Jean-Charles, nous n'avions pas for-

“

« Plus la personne reprend sa vie avec du retard, plus c'est difficile. »

cément conscience que nous étions un territoire avec un problème de violence routière. Aujourd'hui, cette notion, inhérente à nos comportements, à nos réseaux routiers et infrastructures, est entrée dans le débat et l'espace public. ■

